



**DGCIS**

## **Réunion du 13 mai 2009 des représentants syndicaux directionnels avec M.Rousseau et Mesdames Morin, Phene et Quillery**

Il a été indiqué au Directeur général que la fusion de la Dge, de la Dcaspl, et du Tourisme était ressentie comme une restructuration importante liée à la RGPP par les agents de la Dgcis qui souhaitent travailler dans un cadre stabilisé.

M. Rousseau considère que la DGCIS est mise en place et que les agents ont trouvé leurs marques.

### • Bâtiment Sieyès

Les représentants syndicaux ont souligné les difficultés des agents qui travaillent dans des bureaux de 2 personnes à 2 trames (15,82m<sup>2</sup>) et de ceux qui travaillent à la lumière artificielle toute la journée (1<sup>er</sup> étage par exemple).

Le Secrétariat général a indiqué qu'il s'efforçait de trouver des solutions pour les cas les plus difficiles et qu'un ergonomiste viendrait sur place.

Des distributeurs de boissons supplémentaires seront installés, mais pas de fontaines d'eau pour des raisons d'hygiène.

Le Secrétariat général a contacté la Dpaep au sujet de la sortie par le bâtiment Grégoire à partir de 19H.

Il n'en reste pas moins que la diminution des surfaces est considérée comme une dégradation des conditions de travail par les agents concernés.

### • Bâtiment Bervil

Le Secrétariat général a demandé à la société Génie des Lieux de travailler sur 4 hypothèses de réaménagement du Bervil. Compte tenu de l'arrivée de nouveaux agents, un resserrement des agents est prévisible.

Les déménagements n'interviendront pas avant l'été.

La salubrité et la sécurité des locaux (chute d'une plaque) ont été évoquées (intervention du SG auprès de la Dpaep qui intervient auprès du propriétaire).

### • Implantation de la DGCIS : la direction a actuellement 3 sites : Bervil, Catalogne et Sieyès.

Concernant une future implantation à Ivry, le Directeur général a indiqué qu'aucune décision n'avait été prise.

### • Reclassement des agents à la DGCIS :

8 agents n'ont pas d'affectation

4 sont en congé de longue maladie ou de longue durée

la situation des 4 autres est suivie par la SG.

La SG demande de lui faire connaître les situations difficiles.

### • Recrutement de personnel contractuel à la DGCIS : la Dpaep ne l'autorise que si le poste n'a pu être pourvu par un fonctionnaire.

Dans la majorité des recrutements, il s'agit de contractuels qui étaient déjà en poste à Bercy.

Certaines fiches de postes ont été transmises à la bourse d'emploi interministérielle, faute de candidatures d'administration centrale.

Les représentants syndicaux ont souligné que les recruteurs Dgcis n'informaient pas les candidats en cas de réponse négative : la SG a indiqué qu'elle avait rappelé cette obligation aux recruteurs.

- Guide des Autorisations d'absence de droit et facultatives :il est en cours d'élaboration afin d'harmoniser la gestion des agents dans l'ensemble de la direction .

Par rapport à l'existant de l'ex-Dge, les agents ne bénéficieront plus de 2 jours d'Asa pour déménagement personnel .Le Codir a considéré que les agents prendraient des jours de congés . Par contre, les agents continueront à bénéficier d'un repos compensateur pour 5 missions hors Ile de France pour les agents aux horaires variables, et bénéficieront du double du temps passé dans un salon ou dans une foire le week-end ou un jour férié.

Ce Guide sera transmis à l'ensemble des agents ,des gestionnaires et mis sur l'intranet Cisnet . Il sera intégré dans Congéflow lorsque l'harmonisation informatique aura été réalisée ( l'ex-Dge n'est pas dans Solano).

- Harmonisation de l'Artt : le dispositif Artt à la DGCIS sera présenté au CTPC du 19 mai 2009. Après concertation avec les représentants locaux et les syndicats de centrale, il prévoit une harmonisation par le haut :choix de binômes pour les agents aux horaires variables, possibilité de récupération mensuelle , agents au forfait jours  
Sous réserve du débat en Comité technique paritaire central, ce dispositif prendrait effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 ,après information des agents.  
L'harmonisation informatique, dont le délai n'est pas connu , permettra aussi d'améliorer la gestion des horaires variables .

- Agents du Tourisme :un courrier va être adressé aux 185 agents pour leur demander s'ils souhaitent être détachés au MEIE (1 an de détachement pour les B et les C ,2 ans pour les A ,puis intégration)  
La paie sera reprise par la Dpaep en septembre/octobre avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

- Création du SCN Service des biens à double usage (civil et militaire) :il sera rattaché au service de l'Industrie et disposera d'un budget identifié au sein de celui de la DGCIS.  
La création de ce service à compétence nationale sera présentée au Ctpc du 19 mai 2009 .  
Le choix d'un SCN a été fait en raison de sa fonction interministérielle sur des dossiers sensibles.  
Il compte 16 agents :8 sont des agents DGCIS dont la situation est inchangée et 8 sont mis à disposition par d'autres ministères .  
Il n'est actuellement pas question de créer une Agence ...

15/05/2009